



ENVIRONNEMENT



Villes et villages fleuris : un label au service de l'embellissement du territoire

La cérémonie de remise des prix Villes et villages fleuris - Fleurir le Périgord au naturel, s'est déroulée mardi 4 avril. Cette année, 12 nouvelles communes ont été distinguées pour leurs initiatives remarquables sur leur territoire, tandis que 10 belles balades et randonnées autour des Villes et villages fleuris ont été sélectionnées.

Publié le 04 avril 2023

En 2021, la Dordogne a été labellisée "Département Fleuri" pour la seconde fois et pour 5 années. Une distinction qui prouve à la fois l'exemplarité de son accompagnement des communes à l'attention du label Villes et villages fleuris, mais récompense également les priorités de la collectivité en matière de protection de la nature, de la flore et de la faune.

À travers le label "Villes et villages fleuris", le Département se donne pour mission de valoriser l'identité paysagère locale, dans le respect de l'excellence environnementale, pour offrir et donner aux visiteurs une bonne raison de séjourner en Dordogne.

A ce jour, plus de 150 communes sont engagées et accompagnées dans la démarche "Villes et villages fleuris", dont 50 sont labellisées. Certaines d'entre elles font figure de référence et d'exemple à l'échelle départementale, régionale voire nationale grâce à une dynamique d'amélioration continue de mise en valeur de leur territoire.

Un véritable travail d'équipe

Le label "Villes et villages fleuris" est un formidable outil au service de la stratégie territoriale du département. Grâce à son approche globale, le label est utilisé comme levier d'actions locales.

L'obtention du label suppose en effet une réelle volonté : la mobilisation d'équipes techniques, des associations, mais également des animations et des actions de communication auprès de la population locale. Au-delà du fleurissement, le label récompense une vision globale d'aménagement portée par les élus et les services municipaux, associations, bénévoles, pour développer le territoire de façon équilibrée, le gérer durablement et offrir une « qualité de vie » à tous.

Il s'agit d'un véritable acte d'engagement de la part des villes et villages. Il permet d'inscrire les collectivités dans une dynamique de progrès. Aujourd'hui, pour encourager les communes dans

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/villes-et-villages-fleuris-un-label-au-service-de-lembellissement-du-territoire-22333509?>

cette démarche, le Conseil départemental de la Dordogne accompagne et valorise les initiatives entreprises par les communes.

12 communes récompensées

Cette année, 12 communes ont été récompensées pour les initiatives remarquables entreprises dans leurs territoires : : Abjat-sur-Bandiat, prix de l'aménagement paysager, Saint-Paul-Lizonne, prix du jardinier, Faux, prix de l'énergie verte, Champcevinel, prix du maraîchage communal, Villeteureix, prix de la dynamique territoriale, Monpazier, prix de l'initiative pour l'inventaire du patrimoine arboré communal, Saint-Aquilin, prix de l'action éducative et pédagogique, Port-Sainte-Foy-et-Ponchat, prix de la rue fleurie, Augignac, prix du bénévolat, Veyrignes-de-Vergt, prix de l'enherbement du cimetière, Chantérac, prix de l'intégration du lotissement et Jumilhac-le-Grand, prix de la sensibilisation au fleurissement.

Le palmarès des plus belles randonnées autour des "Villes et villages fleuris" a également été dévoilé. 10 nouveaux chemins ont été sélectionnés. Ils figureront dans la prochaine édition du guide des plus belles ballades autour des "Villes et Villages Fleuris" Dordogne-Périgord (4^{ème} édition) réalisé par le service du Tourisme. Il s'agit de Saint-Sauveur-de-Bergerac, Beauregard-de-Terrasson, Agonac, Sorges-Ligueux, Trélissac, Le Bugue, Paunat, Saint-Aquilin, Saint-Privat-en-Périgord et Abjat-sur-Bandiat.

Pour mémoire, en Dordogne, 21 communes détiennent une fleur, 20 deux fleurs, 7 trois fleurs et deux 4 fleurs, dont Terrasson-Lavilledieu, labellisée l'an dernier.